



Montreuil, le 5/3/2019

Dans le cadre de l'appel intersyndical DGFIP



RÉUSSISSONS MASSIVEMENT LA GRÈVE NATIONALE DU 14 MARS ET HAUSSONS PARTOUT LE RAPPORT DE FORCE

Contraignons le ministre et le DG à stopper la destruction de notre administration

Depuis près d'un mois des mouvements de grèves et des actions secouent la DGFIP dans une cinquantaine de départements : grèves tournantes, blocages de site, grèves reconductibles. La colère monte !

Généralisons les blocages et inscrivons la grève dans la durée

- ✓ 14 mars : toutes et tous en grève à la DGFIP et en manifestations régionales !
- ✓ 19 mars : public et privé, grèves et manifestations interprofessionnelles pour les salaires et contre la casse sociale !
- ✓ 28 mars : à la veille du comité technique de réseau, toutes et tous en grève et en manifestation nationale DGFIP !

14, 19, 28 mars ne doivent pas être des journées isolées : sur l'ensemble du territoire réunissons-nous en Assemblées Générales pour décider de la reconduction de la grève et des blocages tous azimuts !

Le plan "Déconcentration de proximité" (ex-"géographie revisitée") doit être abandonné !

Des projets départementaux fuitent et révèlent une explosion des structures, des suppressions massives de sites, de services et d'emplois comme jamais vu. La situation pourrait être l'explosion des trésoreries en "back et front office", avec une implantation par EPCI et 1 trésorerie par groupement hospitalier, soit 1 millier de fermetures en 3 ans, plus celles liées aux agences comptables, 1 à 2 SIP et SIE par département, 1 SPF départemental. Mais tous les services seront touchés par le travail à distance, les regroupements de services, les relocalisations dans quelques « bassins » péri-urbains et par la fin de l'accueil, hormis pour quelques « points de contacts » pas obligatoirement DGFIP (comme avec les maisons de services au public). Demain, qui travaillera où et dans quel cadre administratif ? Aucune certitude...

Le démembrement de la DGFIP doit être stoppé !

Le démembrement de la DGFIP est engagé : extension des agences comptables, réflexions pour une agence du recouvrement fiscal et social, une agence du contrôle des entreprises, volonté de transférer la mission topographique à l'IGN, maisons de services au public à la place de nos accueils, tout internet plutôt que l'accueil physique, travail à distance, etc. Le dépeçage est en marche...



SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgfi.finances.gouv.fr ✉ dgfi@cgt.fr ☎ : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63

Suivez-nous sur facebook ou twitter : 🐦 : @cgt.finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📺 : @cgt_finpub (CGTFinancesPubliques)



Il faut arrêter les suppressions d'emplois, il faut embaucher sous statut à la hauteur des besoins des services !

Les premières estimations avancent, pour la DGFIP, des suppressions d'emplois entre 18 000 et 25 000 (pour 16 000 départs à la retraite) d'ici 2022 ! Aurons-nous dans l'avenir un poste, voire un travail à la DGFIP, en admettant que cette administration existe encore ? Rien n'est moins sûr...

Or, dès à présent, on peut estimer à plus de 30 000 le besoin en emplois pour permettre à nos services de fonctionner correctement, à missions constantes !

Défendons nos droits et nos statuts ! Précarité, arbitraire et autoritarisme en perspective : ne les laissons pas faire !

La pratique à la DGFIP du détachement d'office, à l'occasion de l'extension des agences comptables, est une première qui pourra toucher demain chacun d'entre nous au fil des restructurations et transferts de missions. Rappelons par ailleurs que 14 directions sont préfiguratrices de l'affectation au département (= au bon vouloir du directeur), mais aussi que la rémunération arbitraire et la mobilité forcée arrivent à la DGFIP, dans le cadre du RIFSEEP en janvier 2020.

De plus, le projet de transformation de la Fonction publique prévoit d'en finir avec l'avis des CAP sur les actes de mutation (avec la possibilité de durées minimales et maximales d'occupation de certains emplois). Il introduit des recours accrus au non tituliariat, la rupture conventionnelle, le contrat de mission (de six ans maximum). Il facilite la mobilité des fonctionnaires de l'État vers les versants hospitalier et territorial, jusqu'à des mises à disposition auprès d'entreprises privées en cas de restructurations. En cas d'externalisation, c'est le détachement d'office pour les agents exerçant la mission, même vers le privé !

Cerise sur le gâteau : il crée une nouvelle sanction (exclusion des fonctions de trois jours), non soumise à l'examen des CAP.

Nos rémunérations et, en priorité, la part salariale, doivent être augmentées !

Une faible prime de 200 euros pour une partie des agents ne nous divisera pas ! À ce titre, la CGT Finances Publiques continue d'exiger une prime exceptionnelle de 1 000 euros pour tous et tout de suite, en acompte d'une réelle revalorisation de la valeur du point d'indice !

En effet, l'unique hausse de la valeur du point d'indice de 1,2 % en huit ans, les revalorisations indiciaires et la pseudo-refonte des carrières de PPCR de 2016/2017, n'ont pas répondu à l'urgence salariale : depuis 2010, la perte cumulée de pouvoir d'achat du point d'indice par rapport à l'inflation s'élève à 6,79 % au 01/07/2018 (16,15 % depuis 2000 !).

Non seulement nos salaires sont aujourd'hui bloqués, mais le gouvernement veut imposer une gestion RH par masse salariale et différenciée entre les trois versants de la fonction publique. C'est la fin programmée des mesures générales de revalorisation du point d'indice, l'évolution des salaires de chaque versant étant alors restreinte à une enveloppe globale fixée au préalable pluriannuellement.



NOTRE AVENIR SE JOUE MAINTENANT, NE NOUS LAISSONS PAS NOUS LE FAIRE VOLER !